communauté de communes
PAYS D'UZERCHE
#CCPU #CIAS



Diagonale.

L'ACTUALITÉ EN PAYS D'UZERCHE - AUTOMNE/HIVER 2025

Dans ce numéro

FINANCES 2025 4

ENFANCE - JEUNESSE 6
- Micro-crèche une offre de service qui grandit
- Maison de l'enfance : un chantier pour plus de confort

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 8
- Maison de santé et Résidence Henri-Queuille : deux structures...

ÉCONOMIE 10
- Entreprises locales : un accompagnement financier sur mesure
- Zones d'activités : de nouveaux projets voient le jour
- Les voix de l'économie locale sur Radio PAC

ENVIRONNEMENT - MOBILITÉ 12
- TICycle passe la vitesse supérieure !
- TIC'Nav : un service de transport solidaire et évolutif
- Des box à vélos pour la mobilité douce

VIE SOCIALE 14
- Octobre Rose : belle mobilisation à Saint-Pardoux-Corbier
- Le Tour du Limousin a fait étape à Masseret



En couverture :
VIGEOIS © LAURENCE LÉONARD - OT TERRES DE CORRÈZE

Bulletin communautaire : communauté de communes du Pays d'Uzerche. 10 place de la Libération - 19140 Uzerche • Tél. : 05 55 73 26 53 • Courriel : contact@paysduzerche.fr • Numero ISSN : 2646-4578 • Directrice de publication : Catherine Chambras • Rédactrice en chef : Catherine Chambras • Rédaction : François Burgevin, services de la communauté de communes du Pays d'Uzerche • Photographies : SPL Terres de Corrèze - Radio PAC - François Burgevin - Hélène Rossignol - Gabriel Monac • Distribution : La Poste • Maquette et mise en page : François Burgevin • Impression : Maugein Imprimeurs, Brive. Imprimerie labellisée Imprim' vert. Elle respecte un cahier des charges strict sur le recyclage de ses déchets et la composition de ses encres. • Tirage : 5.700 exemplaires.

L'édito



CATHERINE CHAMBRAS
Présidente de la communauté
de communes du Pays d'Uzerche

Alors que l'année 2025 s'achève, marquée par une actualité dense, je vous propose d'évoquer, à travers ce nouveau numéro de Diagonale, les actions engagées au service de notre territoire. Ce journal communautaire reste plus que jamais le reflet d'un Pays d'Uzerche dynamique, attentif aux besoins de ses habitants et résolument tourné vers l'avenir.

Les chiffres du budget 2025, présentés dans ce numéro, témoignent de notre volonté de maintenir des services publics de qualité, tout en maîtrisant nos dépenses dans un contexte financier contraint. Le conseil communautaire a fait le choix d'investir utile, au plus près des besoins, dans les domaines de la petite enfance, la mobilité, la transition énergétique, le développement économique ou encore la promotion du territoire.

Dans le domaine de la santé, le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle avance, en lien étroit avec les professionnels concernés. Cette structure indispensable à notre territoire incarnera demain une nouvelle façon d'exercer, mieux coordonnée, au service de la population. C'est un chantier essentiel pour garantir à tous un accès aux soins de qualité, partout en Pays d'Uzerche.

Au fil des pages, vous découvrirez également des actions concrètes, parfois discrètes mais toujours utiles, portées avec engagement par les agents et les élus de la communauté. C'est tout un réseau d'acteurs qui œuvre chaque jour pour faire du Pays d'Uzerche un territoire vivant, attractif et résilient. Continuons ensemble à construire l'avenir de notre intercommunalité.

Je souhaite à chacun d'entre vous une belle lecture, et une très belle fin d'année 2025.

Finances : prévisions des recettes et dépenses en Pays d'Uzerche

PREVISIONS 2025

RECETTES FONCTIONNEMENT
6.451.521 €



Impôts locaux 54%

Factures des services 20%
Soins à domicile, Assainissement, Enfance...



Dotations de l'État 24%

Autres 2%

① Les dépenses de fonctionnement, sont soustraites des recettes de fonctionnement, générant chaque année un excédent.

DEPENSES FONCTIONNEMENT
6.185.686 €

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Ordures Ménagères (OM), Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), Relais Petite Enfance (RPE), Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).*

Cadre de vie 22,5%
Dont : Tourisme, Mobilité, OM*, Fibre, SDIS*, GEMAPI*



Enfance 19%
Dont : Crèche, ALSH*, Espace Familles, LAEP*, RPE*...



Fonctionnement général 19%



Attribution aux communes 19%



Personnes âgées, ou en situation de handicap 17,5%



Dév. éco. 2,5%

Habitat et énergie 0,5%

EXCEDENT ANNUEL
265.835 €

Présentation illustrative à des fins pédagogiques, ne représentant pas la gestion comptable d'une collectivité.

② L'excédent annuel s'ajoute à chaque exercice à l'excédent cumulé, et constitue ainsi un «bas de laine» qui sert en partie à financer les investissements.



EXCEDENT CUMULE
2.950.733 €
Excédent 2025
+ années antérieures
= "Bas de laine"

RECETTES INVESTISSEMENT
1.351.404 €



Subventions
État : 290.985 €
Département : 341.264 €
CAF : 305.845 €
ADEME : 6.160 €



Ressources propres
Remboursement TVA : 198.405 €
Taxe d'aménagement : 9.933 €
Vente de terrains : 198.812 €

③ Les recettes d'investissement et une partie de l'excédent cumulé financent les dépenses d'investissement.

DEPENSES INVESTISSEMENTS 3.019.270 €

Remboursement du capital des emprunts



372.003 €

Aides économiques (voir p.10)



87.095 €

Aides à l'habitat



41.922 €

Mobilier/ informatique/ logiciels



47.375 €

Box à vélos (voir p.13)



36.000 €

Rénovation des bureaux de la CCPU



143.710 €

Microcrèche de Vigeois (voir p.6)



1.074.620 €

Maison de l'enfance (voir p.7)



609.881 €

Études Maison santé (voir p.8)



22.000 €

Zones artisanales (voir p.11)



573.746 €

Chemins de randonnée et VTT



10.917 €



Le chantier de la nouvelle micro-crèche à Vigeois progresse : les enfants y seront accueillis dès le début de l'année 2026.

Micro-crèche : une offre de service qui grandit

A Vigeois, le chantier de la micro-crèche progresse. Très attendue des familles du territoire, cette nouvelle structure apportera une solution concrète aux besoins de garde pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Le paysage change dans le bourg de Vigeois, rue du Pré de l'Homme où se dresse la future micro-crèche du Pays d'Uzerche.

Les travaux intérieurs sont actuellement en cours avec la construction des réseaux de chauffage et de plomberie, la pose de menuiseries, la préparation des futurs espaces d'accueil et l'installation du dispositif de géothermie. Ce choix technique innovant, soutenu par l'ADEME, permettra de **garantir un confort thermique toute l'année, tout en maîtrisant les consommations énergétiques.** Le projet, mis en lumière par la préfecture dans le cadre d'un recensement national valorisant les réalisations exemplaires dans le domaine de la transition énergétique témoigne du **caractère innovant et vertueux de la micro-crèche de Vigeois.** Ainsi, la communauté de communes du Pays d'Uzerche se place parmi les territoires moteurs en matière d'équipements publics durables.

Ce projet représente un investissement de **871.246 € HT,** (budget prévisionnel de 1.074.620 €) subventionné à hauteur de 80% par la CAF, l'État (via la DETR), le département de la Corrèze, la MSA, l'Europe et l'ADEME. Il a également reçu le soutien de la commune de Vigeois qui a donné le terrain nécessaire à sa construction.

Démarré en début d'année 2025, le chantier devrait s'achever cet hiver et **la communauté de communes prépare donc dès maintenant l'ouverture de la structure.**

Une étape importante a d'ailleurs été franchie puisque la procédure de délégation de service public (DSP), engagée depuis plusieurs mois, s'est achevée début juillet.

Le gestionnaire retenu, **Vyv3 Cœur d'Aquitaine,** assurera l'ouverture et le fonctionnement quotidien de la structure, via un contrat signé avec la collectivité. Sous le contrôle de cette dernière, **il proposera un accueil souple et modulable,** adapté aux besoins des familles du territoire, en complément des autres solutions d'accueil déjà existantes.

Une offre complémentaire

Les 12 places supplémentaires que compte la structure de Vigeois viendront compléter l'offre d'accueil du jeune enfant offerte par la communauté de communes qui gère, via son centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), **une crèche** d'une capacité d'accueil de 22 places sur la commune d'Uzerche, à la Maison de l'enfance (cf. article page ci-contre).

L'offre sur le territoire est également composée de places d'accueil chez les **Assistantes Maternelles Agréées,** nombreuses sur les communes du Pays d'Uzerche, et qui peuvent accueillir les enfants à leur domicile ou dans des Maisons d'Assistantes Maternelles.

Dès le 1er janvier prochain, toute cette offre de service sera mise à disposition des familles via une seule porte d'entrée, **l'espace Familles du Pays d'Uzerche et son guichet d'inscription unique**, géré par le CIAS.

Les familles en recherche d'un mode de garde seront orientées vers celui qui leur correspond le mieux et selon les places disponibles chez les nounous ou dans les structures collectives.

Une mise en commun des moyens qui simplifie la vie des jeunes parents et illustre l'engagement de la collectivité en faveur de la petite enfance.



Finies les fortes chaleurs à la maison de l'enfance ! L'isolation de la toiture est entièrement revue.

Maison de l'enfance : un chantier pour plus de confort

L'opération de rénovation de la Maison de l'Enfance d'Uzerche constitue l'un des projets structurants de l'année pour la communauté de communes. Objectif : améliorer le confort thermique du bâtiment. Un chantier mené en étroite concertation avec les usagers (enfants, parents et professionnels de l'enfance) qui sont au cœur de la démarche.

Les travaux en cours portent sur plusieurs volets. En toiture, la couverture en zinc est remplacée par un bac acier prêt à recevoir des **panneaux photovoltaïques,** qui seront mis en place dans un second temps. Le faux plafond et **l'isolation sous toiture** sont également rénovés, avec la pose de matériaux plus performants (laine de roche semi-rigide), permettant un meilleur confort toute l'année.

De plus, le système de traitement d'air double flux est remplacé et permettra un **brassage de l'air nocturne en été,** tandis que deux systèmes de **climatisation réversible** sont installés, côté crèche et côté centre de loisirs, notamment pour compléter le chauffage en mi-saison.

L'ensemble des **luminaires intérieurs** dans les espaces sensibles (comme les pièces bébés) est modernisé, et des **stores extérieurs** motorisés remplacent les anciens brise-soleils.

Une cour repensée et un accueil maintenu

Suite à ces interventions, le **réaménagement complet de la cour** et sa désimperméabilisation partielle seront réalisés en début d'année 2026 pour créer des espaces plus frais, ludiques et végétalisés, selon les préconisations recueillies auprès des enfants lors d'ateliers participatifs.

Ce chantier implique des ajustements temporaires pour l'accueil des enfants, assuré dans d'autres locaux de la commune (école) jusqu'à la fin des travaux. Des dispositions strictes sont mises en œuvre pour garantir la sécurité de tous pendant le chantier : clôture, protectionsdes sols, etc.

Portée par la communauté de communes du Pays d'Uzerche, cette opération d'un coût de **297.642 € HT** auquel s'ajouteront les travaux d'aménagements des extérieurs en cours de chiffrage (sur un budget prévisionnel total de 609.881 €), bénéficie du soutien de **l'État (DETR), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de la Corrèze, et la Banque des Territoires** via le programme EduRénov qui finance un accompagnement des usagers, professionnels et enfants, pour favoriser la prise en compte de leurs idées et faire en sorte que le futur bâtiment soit le plus adapté possible.

À travers cette rénovation, la collectivité confirme son engagement pour des services publics de qualité, durables, adaptés aux enfants comme aux professionnels qui les accompagnent.



Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle est porté par un collectif de professionnels variés et motivés.

Maison de Santé et Résidence Henri-Queuille : deux structures, une offre de soin renforcée

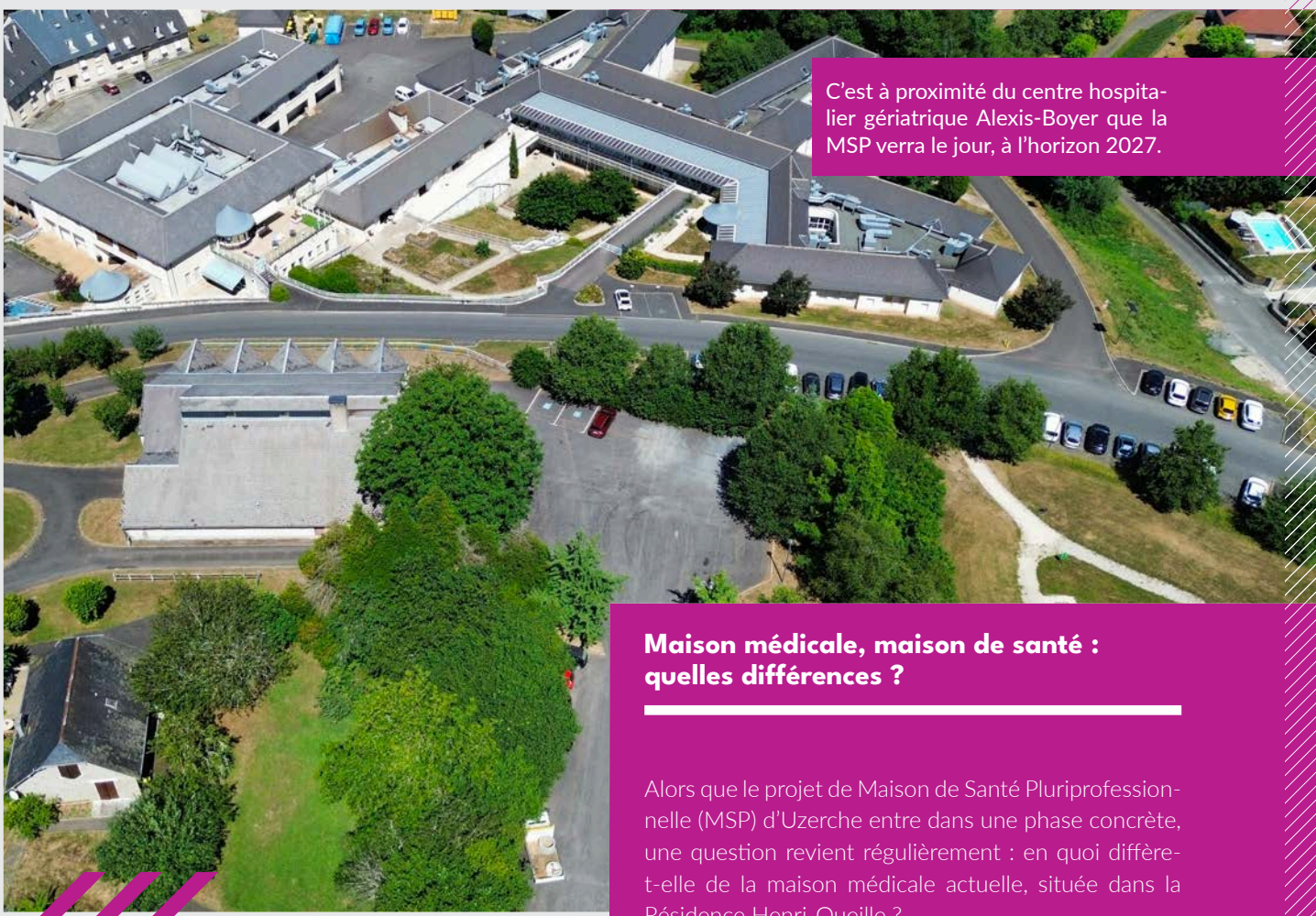
Portée par la communauté de communes du Pays d'Uzerche, la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) dans la Perle du Limousin, ne signe pas la fin de la Résidence Henri-Queuille (RHQ). Les deux structures seront complémentaires, pour renforcer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.

La future MSP ne remplacera pas la Résidence Henri-Queuille. Aujourd'hui, cette dernière accueille plusieurs professionnels de santé qui exercent indépendamment dans des cabinets distincts, qu'ils soient propriétaires ou locataires de la commune d'Uzerche sans obligation de collaborer entre eux. Par ailleurs, **cette résidence n'a pas la capacité d'accueillir l'ensemble du nouveau collectif** de soignants qui prévoit une installation groupée à Uzerche : ce collectif est en effet constitué de trois médecins généralistes (dont deux non-installés), trois kinésithérapeutes, deux cabinets infirmiers, une sage-femme et une pédicure-podologue. Plusieurs jeunes professionnels sont en fin d'études, permettant d'imaginer l'avenir avec optimisme.

Pour **Catherine Chambras,** présidente de la CCPU, *« ce collectif de professionnels, jeunes pour la plupart, est profondément attaché au territoire dont la grande majorité est originaire. C'est pourquoi* ***ils nous ont contactés pour pouvoir s'installer à Uzerche.*** *Ce groupe est constitué autour d'une vision commune : exercer dans de bonnes conditions, en lien étroit avec d'autres métiers de la santé, au service des patients et du territoire. »*

Des loyers pour assurer l'équilibre financier du projet

Contrairement à la Résidence Henri-Queuille, réalisée en 2013 par la commune d'Uzerche, la MSP est un projet intercommunal. **Il sera donc entièrement financé et piloté par le Pays d'Uzerche.** Le coût du bâtiment est en cours d'évaluation. Son installation à proximité du centre gériatrique Alexis Boyer a été retenue afin de créer un pôle de santé cohérent et fonctionnel pour l'ensemble des habitants. La recherche de financements est à l'étude et



C'est à proximité du centre hospitalier gériatrique Alexis-Boyer que la MSP verra le jour, à l'horizon 2027.

l'équilibre financier de l'opération se fera notamment au travers des **loyers versés par les professionnels de santé.**

La future MSP offrira aux habitants du territoire **une structure moderne, pensée pour le travail en coordination, avec des outils partagés et un secrétariat commun.** Au-delà d'un simple bâtiment, la MSP est avant tout une démarche de soins coordonnés contractualisée avec **l'Agence Régionale de Santé,** à laquelle pourront adhérer des professionnels qui ne seraient pas obligatoirement physiquement présents dans le nouveau bâtiment.

Actuellement, le projet se poursuit. Le collectif de professionnels travaille sur son projet de santé, qui pourra être présenté aux financeurs en même temps que le projet du futur bâtiment. La communauté de communes avance de son côté sur le projet de construction. **Le conseil communautaire et le conseil municipal d'Uzerche ont donné un accord de principe à une construction neuve qui se situera à proximité immédiate de la salle polyvalente** sur un terrain mis à disposition par la commune d'Uzerche.

Maison médicale, maison de santé : quelles différences ?

Alors que le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) d'Uzerche entre dans une phase concrète, une question revient régulièrement : en quoi diffère-t-elle de la maison médicale actuelle, située dans la Résidence Henri-Queille ?

La réponse tient en un mot : **la coordination.**

- Une maison médicale est **avant tout un bâtiment.** Elle regroupe plusieurs professionnels de santé, mais chacun y exerce de manière indépendante, sans nécessairement travailler en lien avec les autres.
- À l'inverse, **une Maison de Santé Pluriprofessionnelle repose sur un projet de soins partagé.** Médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes ou autres praticiens y construisent ensemble des parcours de soins adaptés aux besoins de la population. Cette organisation vise à **replacer le patient au cœur de sa prise en charge, en assurant une continuité et une complémentarité des soins.**

Ce modèle, soutenu par l'Agence Régionale de Santé, répond aux enjeux actuels : améliorer l'accès aux soins, renforcer les liens entre professionnels, et offrir aux soignants un cadre de travail plus collaboratif et plus attractif. La cohabitation des deux structures garantit souplesse, diversité des parcours de soins et continuité médicale qui profiteront à tous les habitants du Pays d'Uzerche.

La future MSP d'Uzerche ne sera donc pas seulement un lieu : elle incarnera un projet collectif au service des habitants du territoire.



Après une reprise d'activité en 2022, la Boucherie Chez Sam, à Masseret, aidée par la CCPU et la Région Nouvelle-Aquitaine en 2024 propose des produits locaux et développe une activité autour des conserves dans son nouvel atelier.

Entreprises locales : un accompagnement financier sur mesure

Soutenir l'activité économique et encourager les initiatives locales : telle est l'ambition poursuivie par la communauté de communes du Pays d'Uzerche à travers son dispositif d'aides directes aux entreprises. Ouvert à de nombreux secteurs (commerce, artisanat, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire), ce programme soutient les projets d'investissement portés par les professionnels du territoire.

Concrètement, les subventions peuvent couvrir entre 20 % et 40 % des dépenses éligibles, dans la limite de 6 000 € par dossier. Les dépenses financées concernent notamment les travaux de second œuvre, les aménagements de façade ou intérieurs, l'acquisition de matériel productif ou encore les outils numériques (logiciels, création de sites web…).

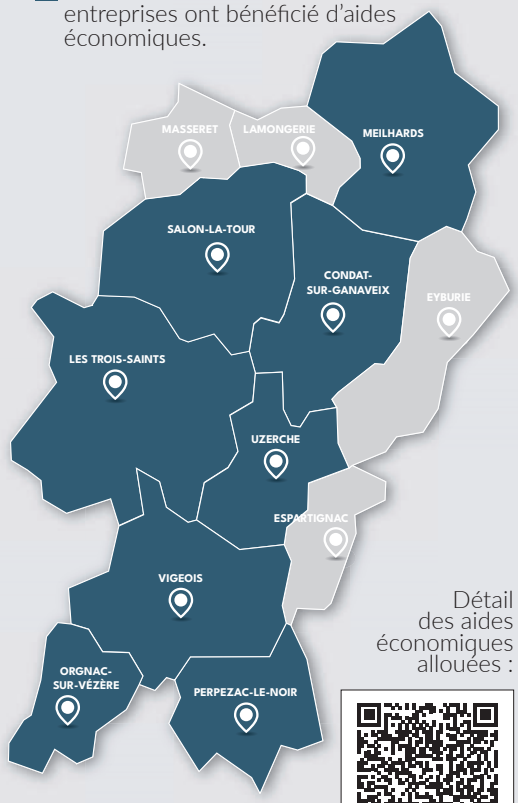
Les entreprises souhaitant bénéficier de ce soutien doivent constituer un dossier de demande à adresser à la CCPU. Celui-ci est instruit selon des critères précis pour valider l'éligibilité du projet et déterminer le montant de l'aide accordée. **Gabriel Monac,** chargé de développement économique à la CCPU (g.monac@paysduzerche.fr Tél. 06 11 45 25 86), accompagne les porteurs de projet et peut les orienter vers d'autres dispositifs complémentaires.

En 2025, 16 entreprises ont d'ores et déjà bénéficié d'un soutien financier, dans des secteurs variés : alimentation et restauration, aménagement paysager/forestier, sport et loisirs, industrie, bâtiment, artisanat et artisanat d'art, commerce et services.

Au moins quatre dossiers supplémentaires devraient être examinés d'ici la fin de l'année, ce qui permettrait d'atteindre pour la première fois depuis 2021 la consommation totale de l'enveloppe annuelle allouée (60 000 €). Un bon indicateur du dynamisme économique local et de la volonté des professionnels d'investir pour moderniser leurs outils de travail.

Répartition géographique des aides allouées en 2025

Communes dont certaines entreprises ont bénéficié d'aides économiques.



Détail des aides économiques allouées :

Zones d'activités : de nouveaux projets voient le jour

Les quatre zones d'activités du Pays d'Uzerche continuent d'évoluer, entre installations récentes, projets en cours et perspectives de développement.
Tour d'horizon de l'actualité économique des zones.



Lachaux Béton et Multiplus RA, nouveaux visages de la zone de Beausoleil.

À Salon-la-Tour, la zone de Beausoleil accueille deux nouvelles entreprises : **Lachaux Béton,** centrale portée par Vincent Lachaux, et **Multiplus RA,** spécialisée dans le traitement et le recyclage de déchets inertes, fondée par David et Stéphanie Brivet. Ces installations, peu présentes jusqu'alors sur le territoire, complètent utilement l'offre économique locale.

Sur la zone des Pâturaux à Uzerche, CVT Motos, atelier de réparation de deux-roues porté par Anthony Chavant, a ouvert début 2025. Plusieurs chantiers sont par ailleurs annoncés entre fin 2025 et 2026, sur des terrains déjà vendus ou en passe de l'être, notamment le long de la route départementale RD920.

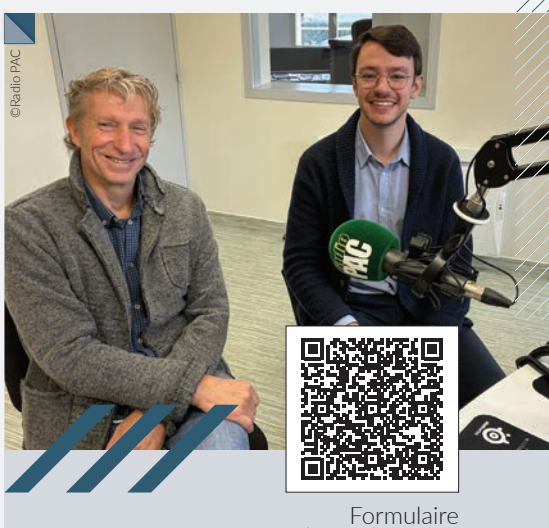
À Vigeois, la zone du Mas du Puy se prépare à ses premières implantations, prévues courant 2026. Si aucun bâtiment n'y est encore implanté à ce jour, plusieurs projets d'installation sont bien avancés. Pour accompagner cette dynamique, des travaux de viabilisation sont programmés pour un montant de 100 000 € HT.

Toujours à Vigeois, la zone Porte du Midi a vu l'acquisition complète de ses terrains à l'été 2025. De nouvelles constructions devraient démarrer prochainement.

Parallèlement, la CCPU poursuit la commercialisation du peu de foncier encore disponible sur l'ensemble de ses zones d'activités, pour soutenir l'emploi et l'ancrage local des entreprises.

Les voix de l'économie locale sur Radio PAC (107.0 FM)

Depuis fin octobre, Radio PAC donne la parole aux entrepreneurs du Pays d'Uzerche à travers une nouvelle émission hebdomadaire dédiée à l'économie locale. En partenariat avec la communauté de communes du Pays d'Uzerche (CCPU), cette initiative valorise une semaine sur deux un acteur de notre territoire, artisan, commerçant, chef d'entreprise ou porteur de projet.



Formulaire de participation

Le format est simple : une interview de 15 minutes, enregistrée à Pompadour, pour présenter son activité, ses projets, ses savoir-faire… mais aussi évoquer ses besoins de recrutement, ses enjeux de transmission ou simplement partager un parcours inspirant : Claude Tourtois (Piscine O'Form, à gauche sur la photo) était ainsi le premier invité de Radio PAC.

La diffusion est organisée en alternance entre les deux intercommunalités partenaires : une semaine un entrepreneur du Pays de Lubersac-Pompadour, la suivante un entrepreneur du Pays d'Uzerche. **Un bel outil pour faire connaître les richesses économiques locales.** Ce partenariat a vu le jour suite au soutien financier apporté annuellement par la CCPU à Radio PAC et qui lui a permis notamment d'implanter **un nouveau pylône** sur la commune d'Eyburie améliorant la couverture radio du territoire.

L'émission est gratuite pour les participants, et accessible à tous les entrepreneurs souhaitant se prêter au jeu de l'interview. Les inscriptions se font en ligne via le QR-code ci-dessus et les réseaux sociaux de Radio PAC.

TICycle passe la vitesse supérieure !

Face au succès de la location de vélos à assistance électrique (VAE), la communauté de communes du Pays d'Uzerche a doublé sa flotte et lance une aide à l'achat.

Depuis son lancement à l'automne 2024, le service TICycle rencontre un réel engouement auprès des habitants. **Accessible, économique et respectueux de l'environnement**, ce dispositif de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) s'inscrit pleinement dans la politique de mobilité durable portée par la communauté de communes du Pays d'Uzerche (CCPU).

À l'origine dotée de 8 vélos, **la flotte a été doublée** au printemps 2025 pour atteindre 16 VAE, preuve de l'intérêt croissant des habitants pour ce mode de déplacement pratique, y compris dans un territoire aux reliefs marqués.

Pensé comme une solution de mobilité du quotidien, pour aller au travail, faire ses courses ou simplement se déplacer autrement, le TICycle permet de louer un vélo électrique pour 1, 3 ou 6 mois à partir de 30 € par mois, avec une mise à disposition assurée par **Roue Léo Vert,** à Uzerche.



Les témoignages comme celui d'Emmanuelle, habitante de Perpezac-le-Noir et locataire du TICycle, illustrent les bénéfices du dispositif : *«J'ai modifié mes habitudes […]. J'utilise beaucoup moins la voiture. Cela m'a permis également de tester un VAE […]. J'ai été conquise !»*

Une nouveauté pour aller plus loin : l'aide à l'achat

La CCPU franchit une nouvelle étape avec la création **d'une aide financière à l'acquisition** d'un VAE, destinée à encourager la poursuite de l'usage du vélo au-delà de la période de location. Cette aide s'adresse aux usagers ayant expérimenté le service TICycle.

Les conditions :

- Montant : de 50 € à 200 €, en fonction de la durée de location initiale.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion (hors VTT).
- Achat réalisé chez un commerçant du territoire.

TICycle s'inscrit dans une vision d'intermodalité, en complément de **TIC'Nav,** le service de transport à la demande déjà en place (cf. page suivante). Il est soutenu par plusieurs partenaires : **la Région Nouvelle-Aquitaine (60 %), l'Agence nationale de la cohésion des territoires - programme Avenir Montagnes Mobilités (20 %) et la CCPU (20 %).**

Cette démarche vise à favoriser une mobilité douce et adaptée au territoire, en réduisant la dépendance à la voiture individuelle tout en améliorant le cadre de vie.

Informations et inscriptions

- **Communauté de communes du Pays d'Uzerche :** 10 place de la Libération – 19140 Uzerche – 05 55 73 26 53.
- **Partenaire TICycle :** Roue Léo Vert - 17 Bis Route de Limoges – 19140 Uzerche.
- **Aide à l'achat :** formulaire disponible auprès de la CCPU.

TIC'Nav : un service de transport solidaire et évolutif



Depuis son lancement en 2023, TIC'Nav, le service de transport à la demande proposé par la CCPU, ne cesse de s'adapter pour mieux répondre aux besoins des habitants. En plus des arrêts réguliers déjà en service, de nouveaux points de desserte à vocation sociale ont été mis en place au cours de l'année 2025, afin de garantir une meilleure accessibilité à certains services essentiels.

Quatre nouveaux arrêts ont donc été créés pour répondre à des enjeux d'inclusion et de solidarité :

- **L'EHPAD Alexis-Boyer** à Uzerche, afin de permettre aux personnes hébergées en accueil de jour, d'être véhiculées plus facilement.
- **Les Restos du Cœur** à Uzerche, avec une desserte spécialement pensée les jours de distribution.
- **L'Espace Familles** de Vigeois, pour faciliter les démarches des parents et familles du territoire.
- **Le pôle jeunes** de la P'tite Fabrique Solidaire à Uzerche, à partir du 1er janvier 2026.

Ces points de desserte viennent renforcer la vocation solidaire de TIC'Nav, en permettant à tous de se déplacer plus facilement sur le territoire.

Comment fonctionne TIC'Nav ?

Simple et accessible, le service TIC'Nav fonctionne sur réservation, au minimum la veille avant 17h. Les usagers peuvent ainsi être **pris en charge à leur domicile,** et être déposés à un arrêt TIC'nav du territoire de la communauté de communes (gares, France Services…). Le service est ouvert à tous les habitants du Pays d'Uzerche, sans condition de ressources, du lundi au samedi.

- **Tarif :** 2,30 € le trajet (0,40€ avec la carte solidaire), 4,10 € l'aller-retour dans la journée.
- **Réservation par téléphone :** 0 970 870 870 (prix d'un appel local)
- **Horaires et conditions :** Par téléphone au 05 55 73 26 53. www.paysduzerche.fr/ticnav

Des box à vélos pour la mobilité douce



Depuis le 1er octobre, les cyclistes peuvent stationner leur vélo en toute sécurité sur l'Esplanade de la Papeterie à Uzerche, à proximité immédiate des arrêts de bus, ainsi qu'à la gare SNCF de Masseret. La communauté de communes du Pays d'Uzerche (CCPU) y a en effet installé de nouveaux box à vélos, gratuits et en libre accès, afin de faciliter les déplacements intermodaux (vélo, bus ou train) sur le territoire.

Cette initiative s'inscrit dans une politique plus large de promotion de la mobilité douce, soutenue par plusieurs partenaires: L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Région Nouvelle-Aquitaine et le dispositif Alvéole Plus, financé par des Certificats d'Économie d'Énergie et dont un des partenaires est la Fédération Français des usagers et Usagères de la Bicyclette (FUB). La gare SNCF d'Uzerche sera, elle, concernée un peu plus tard par ces box à vélos, dans le cadre d'une opération d'aménagement plus globale.

Sécurisés et simples d'utilisation, les box sont conçus pour accueillir un vélo standard. **Ils sont accessibles librement, sans inscription ni réservation,** selon un usage individuel. Chaque cycliste est invité à attacher son vélo avec son propre antivol (type U recommandé), à fermer le box à l'aide d'un cadenas personnel, et à ne pas dépasser une durée de stationnement de sept jours consécutifs. Ce service s'adresse aussi bien aux usagers réguliers qu'aux visiteurs occasionnels.

Avec ces installations, la CCPU souhaite encourager des pratiques de déplacement plus durables, en facilitant la combinaison vélo-transports collectifs. Une démarche concrète pour répondre aux enjeux de transition écologique, tout en améliorant le confort et la sécurité des usagers.

Octobre Rose : belle mobilisation à Saint-Pardoux-Corbier

La mobilisation ne faiblit pas pour soutenir la lutte contre le cancer du sein en Pays d'Uzerche. Après Condat-sur-Ganaveix en 2024, c'est la commune des WTrois-Saints (Saint-Pardoux-Corbier) qui a accueilli cette année la Marche Rose, événement désormais incontournable d'Octobre Rose sur le territoire.



Organisée à l'initiative de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, en partenariat avec l'association **Corbier Oxygène,** la manifestation a rassemblé plus de 200 participants, unis par une même volonté : marcher pour sensibiliser et soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Au départ du parcours PAPSE, les marcheurs, tout de rose vêtus, ont foulé les sentiers autour du lac sur deux itinéraires au choix (5 ou 9,5 km). Un cadre bucolique, propice à l'échange, à la solidarité et à l'engagement, dans une ambiance aussi conviviale que bienveillante.

Au-delà de la simple randonnée, **cette journée a permis de collecter 1.474 €** intégralement reversés à la **Ligue contre le cancer** pour soutenir ses actions de recherche, de prévention et d'accompagnement. Une belle réussite rendue possible grâce à la coopération entre collectivités, commerçants, bénévoles et habitants, tous solidaires de la cause.

Pour celles et ceux qui ne pouvaient pas participer, des **boîtes à dons** étaient également mises à disposition tout au long du mois d'octobre chez les commerçants partenaires du Pays d'Uzerche, afin de prolonger la chaîne de solidarité. À l'heure de la rédaction de ce journal, le montant collecté n'était pas encore connu.

Ensemble, pas à pas, le territoire continue de se mobiliser pour faire reculer la maladie. Un engagement collectif qui témoigne, chaque année un peu plus, de la force du lien entre les habitants, les partenaires, les communes et les associations locales.

Le Tour du Limousin a fait étape à Masseret

Jeudi 21 août 2025, la commune de Masseret a accueilli l'arrivée de la 3e étape du Tour du Limousin-Périgord, un rendez-vous sportif d'envergure qui a rassemblé des centaines de spectateurs au pied de la célèbre tour.



©www.correze.fr

Cette étape reine du tour, longue de 182,7 km et riche de 3 380 m de dénivelé positif, est partie de Saint-Jal pour s'achever à **Masseret** après avoir traversé plusieurs communes du Pays d'Uzerche **(Perpezac-le-Noir, Vigeois, Uzerche, Les Trois-Saints (Saint-Ybard), Salon-la-Tour, Lamongerie et Condat-sur-Ganaveix),** avant un retour final par la RD 920 et une montée spectaculaire et enthousiasmante vers le centre du bourg.

La victoire est revenue au coureur Paul Lapeira, de l'équipe Décathlon AG2R La Mondiale, qui s'est imposé au sprint au terme d'un parcours exigeant, salué pour la beauté de ses paysages et la qualité de son tracé.

La communauté de communes du Pays d'Uzerche a soutenu cet événement en attribuant une subvention de 12 500 €, consciente de l'impact positif de cette manifestation pour la visibilité du territoire, le dynamisme associatif local et la valorisation de ses communes. Profitant de l'occasion, elle y tenait un stand où étaient présentés ses principaux services publics… dont le TICycle, évidemment !

Mobilisant plus de 60 bénévoles, Masseret avait mis les petits plats dans les grands pour accueillir le peloton et le public : signalisation, buvettes, danse country et animations variées… **Une belle démonstration de l'esprit d'équipe et d'hospitalité qui caractérise le Pays d'Uzerche !**